



Problème de succession en corse

Par **xaso**, le **29/05/2008 à 22:34**

Bonjour,
Il y a 6 ans le grand père de mon mari est décédé. Il possédait un appartement en Corse. Nous avons contacté le notaire de famille. Il y a eu bien sûr des problèmes: le bien n'était pas inscrit sur le cadastre, il n'était pas officiellement au grand père... Tout ceci a été résolu mais le notaire au fur et à mesure nous demande de nouvelles pièces.
Mon mari vient d'appeler et la secrétaire vient de nous annoncer que la succession était mis de côté car nous n'avons pas envoyé le projet de succession(nous ne l'avons jamais reçu).
Il paraît que les pièces de la succession ne sont valables que trois mois et qu'il va devoir tout recommencer!
Nous avons déjà versé un acompte .
Nous avons du mal à l'avoir au téléphone et quand cela est possible, il nous trouve une nouvelle pièce à fournir... plan de l'appartement, évaluation de son prix...
Nous avons des jardins et nous avons trouvé un acquéreur mais nous sommes bloqués à cause de cet héritage.
De plus, nous avons peur qu'il nous surfacture ces honoraires.
Nous avons pensé écrire à la chambre des notaires mais il en fait partie!
Que pouvons nous faire!
Je vous remercie de votre réponse.
SINIBALDI Sophie

Par **Visiteur**, le **01/06/2008 à 00:13**

Vous pouvez essayer de vous adresser à la chambre départementale des notaires...
Bien cordialement